

Avenir de la langue française

Journal de l'association Avenir de la langue française

n°48 - décembre 2012

Association loi 1901, créée en 1992, agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication

**L'assemblée générale 2012
d'Avenir de la langue française se tiendra
le samedi 19 janvier 2013 de 14 heures à 18 heures**

ÉDITORIAL

Kinshasa, Paris, Québec

À Kinshasa, le XIV^e sommet de la Francophonie s'est tenu du 12 au 14 octobre en « RDC », ex-Congo belge, puis Zaïre. À la différence des précédents, celui-ci a rassemblé moins de 20 chefs d'État et de gouvernement, les près de 60 autres pays ont été représentés par des ministres, voire des diplomates accrédités sur place. Ainsi, M. Elio di Rupo, Premier ministre belge, était absent. Heureusement, le président de la République française, après une longue hésitation, a choisi d'aller à cette importante réunion francophone, et de parler de droits de l'homme, notamment avec le président Kabila ; de parler aussi du Mali et d'autres sujets politiques assez traités par les médias. Les propositions du Forum international du français de juillet à Québec ont été reprises par le sommet.

À cette occasion, cependant, des craquements se sont fait entendre. Plusieurs pays africains, s'interrogent sur la moindre ouverture au monde que leur offrirait la Francophonie, et sur l'opportunité de suivre le Ruanda passé au Commonwealth et à la langue anglaise. Le président Ali Bongo du Gabon, l'un des pays les plus profondément francophones d'Afrique, vient de dire publiquement qu'il allait étudier sur place l'exemple ruandais. Ici, comme au Maroc, en Algérie, à Madagascar, au Sénégal, au Cameroun, ailleurs, on peut aisément voir l'œuvre des Anglo-Saxons, particulièrement de leurs fondations et églises, et de la CIA. Il reste que nos amis nous disent : « *Pourquoi nous reprocher le passage à l'anglais que vous semblez avoir décidé en France ?* » Que leur répondre, devant les évolutions du bateau ivre parisien ?

À Paris, les questions de langue française et de Francophonie font, comme sous le quinquennat précédent, l'objet de discours excellents, mais qui ne nous semblent pas devoir se traduire par des mesures moins contraires et plus concrètes qu'en 2007-2012. Nous attendons de juger à nouveau sur pièces.



Or, les premiers signaux ne sont pas bons. Faut de pouvoir accorder à nos associations l'audience collective qu'elles avaient sollicitée du président, il nous a recommandés à plusieurs de ses ministres. Au bout de quelques semaines nous n'avions reçu de réponses que de cinq des dix ministres aussitôt saisis. Deux nous ont encouragés, sans évoquer de rendez-vous. Trois nous ont fait recevoir par des membres de leur cabinet.

Le linguiste Claude Hagège est intervenu lors du Forum de Québec, affirmant haut et fort les idées pour lesquelles combat ALF. (D.R.)

Surtout, l'un d'eux a dit aux associations reçues qu'elles n'avaient pas perçu l'évolution du monde, et que la loi Toubon évoquée « *ne saurait constituer un obstacle* » à la marche de la France vers la modernité, par le renforcement massif de l'enseignement **en anglais**, pour les étudiants français comme étrangers.

Beaucoup d'efforts à faire en France pour contrer l'entreprise de bilinguisation-vassalisation !

Le Québec est peut-être, lui, sur la voie d'un sursaut. Cela malgré la fragilité du gouvernement minoritaire et de la coalition de Mme Pauline Marois, après la courte victoire du Parti québécois produite par les législatives du 4 septembre. En attendant un référendum – bien hypothétique – sur l'indépendance, nous avons eu, à la délégation du Québec et à l'Institut français des relations internationales (IFRI), la présentation de la politique de la nouvelle « PM », lors de son séjour de la mi-octobre à Paris. Elle entend faire adopter des lois et pratiques qui renforceront concrètement les pouvoirs du Québec, et affirmeront les intérêts vitaux économiques, culturels et linguistiques des Québécois. Afin qu'ils en arrivent ainsi à considérer l'indépendance comme une conséquence naturelle, une évidence qui ne fasse plus peur. Ainsi seraient adoptées une Constitution du Québec, et des lois sur la citoyenneté québécoise, le français (surtout), la laïcité, la Banque de développement du Québec...

Le président d'honneur et le président d'ALF ont eu l'honneur d'un entretien particulier, le 15 octobre, à la délégation, avec Mme Pauline Marois, son ministre de la Francophonie, M. Lisée, et le délégué. Entretien dû en partie à nos liens avec plusieurs associations au Québec et au rôle qu'ALF a pu jouer avec elles lors du Forum international du français en juillet. Je renvoie nos lecteurs aux articles publiés dans ce numéro : « **Forum international à Québec** » et « **Visite de Mme Marois à Paris** ».

Albert Salon, président d'Avenir de la langue française

VIE DE L'ASSOCIATION

Forum des Associations à Paris 12^e

Comme les années précédentes, ALF a présenté ses activités à l'occasion du Forum des associations organisé le 8 septembre 2012 par la mairie du 12^e arrondissement. Plusieurs administrateurs et militants se sont relayés à ce comptoir tout au long de cette journée, répondant aux questions des nombreux visiteurs de cette manifestation qui réunissait près de 200 associations de toutes natures (culture, sport, solidarité...). Cette journée a permis de faire mieux connaître l'existence et le rôle d'ALF, et quelques adhésions de nouveaux membres ont été enregistrées sur place ou dans les jours qui ont suivi.



Si suffisamment de bénévoles acceptent de participer à de telles manifestations – car elles ne se déroulent pas simultanément partout –, il pourrait être envisagé d'être présents lors d'autres forums associatifs, à Paris ou même en province, et d'accroître ainsi la notoriété d'ALF (adressez vos propositions au secrétariat).

Lionel Cudennec et Nicolas Terver entourent le secrétaire général d'ALF, Denis Nardin, le 8 septembre au matin.
(photo A. Danloux)

SOMMAIRE

ÉDITORIAL		DOSSIER	
- Kinshasa, Paris, Québec... (Albert Salon)	1	Le français et l'action culturelle française hors de France	18
VIE DE L'ASSOCIATION			
- ALF au Forum des associations	2	- L'enseignement en français à l'île Maurice	18
- Rappel de l'assemblée générale annuelle	4	- Élisabeth Boullé, une dame exceptionnelle dans le monde mauricien.	19
- Opération « Communes de France pour le français »	5	- Utiliser l'internet pour assurer la communication scientifique internationale en français	20
- Suggestion de lettre aux élus municipaux	6		
- Manifeste en faveur de la langue française	8	COURRIER DES LECTEURS	21
- Visite de Mme Marois à Paris : un grand honneur dans un petit salon	9	- Mesurer en pouces est-il légal ? (Agnès Objois)	21
FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS		- De SeaFrance à MyFerryLink... Un scandale de plus ! (Jean-Pierre Busnel)	22
- Engagements du candidat François Hollande sur sa politique du français et de la Francophonie	10	- Des cantons suisses inscrivent le français dans leur Constitution (Marielle Sonderegger)	22
- Code de déontologie : un volet linguistique, s'il vous plaît (A.FR.AV.)	11	- Médium, medium, média... (Jacqueline Picoche)	23
- Repentance !	12	- La langue du cinéma	24
- Forum mondial de la langue française en juillet au Québec	13	- Être et avoir (Gérard Mottet pcc Yves Duteil)	25
- Quand l'Europe fait tout pour faire disparaître le français.	14	- La beauté du passé simple (Henri Blanc)	26
- Danone condamné à travailler en français... Michelin met la gomme sur le français.	16	- Une gifle à l'IFRI (Anna-Maria Campogrande)	26
		BRÈVES	27
		- Chanson française et mesure d'audience	27
		- Jeux de la Francophonie 2013 à Nice	28
		Semaine de la langue française 2013	28

<p>Directeur de la publication et président de l'association : Albert Salon</p> <p>Anciens présidents : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin (président d'honneur)</p> <p>Comité de rédaction : Catherine Distinguin, Denis Nardin, Albert Salon, Nicolas Terver</p> <p>Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris Tél. 01 43 40 16 51</p>	<p>Site internet : www.avenir-langue-francaise.fr</p> <p>Courriel : avenirlf@laposte.net</p> <p>ISSN en cours Dépôt légal à parution</p> <p>Imprimé par nos soins Adhésion à l'association : 35 euros (envoi du bulletin compris) Vente au numéro : 3 euros</p>
---	--

RAPPEL

L'assemblée générale 2012 d'Avenir de la langue française se tiendra

le samedi 19 janvier 2013 de 14 heures à 18 heures
au lycée Henri-IV, 23 rue Clovis – 75005 Paris
(autobus n° 89 & 84, métro Maubert-Mutualité – RER Luxembourg)

La présence de tous les adhérents à jour de cotisation est vivement encouragée, un large temps de parole sera consacré à leurs questions.

Les adhérents ne pouvant se déplacer ce jour-là sont priés de transmettre leurs **pouvoirs** par courrier (papier libre) ou par courriel au secrétariat d'ALF (ALF, 34 *bis*, rue de Picpus, 75012 – Paris, et avenirlf@laposte.net).

Une séance de dédicaces des livres de nos adhérents et amis, et un « pot » amical seront l'occasion d'échanger sur les thèmes qui nous unissent à l'issue de l'assemblée.

Les adhérents pourront aussi, dès ce jour-là, régler leur cotisation pour 2013.

Participez au mouvement des « communes pour le français »

ALF mobilise ses adhérents et militants

Avenir de la langue française organise une campagne de promotion de la langue française auprès des communes de notre pays. « Cette opération est destinée à devenir le substitut d'un référendum d'initiative populaire en faveur de la langue française, précise Albert Salon. L'idée est de saisir le maximum de communes et d'obtenir des délibérations de leurs conseils municipaux visant à défendre et à promouvoir la langue française et la Francophonie. L'écho de ces votes dans les médias locaux pourra ensuite aider à convaincre les médias nationaux de parler enfin du mouvement de fond, créant alors un effet boule de neige. » Le conseil d'administration d'ALF a approuvé le lancement de cette action début octobre.

Très rapidement, quelques communes, comme Grigny (Rhône), Maisons-Laffitte (Yvelines), Aussac-Vadale (Charente) et Yerres (Essonne) ont inscrit le « manifeste » dans leurs délibérations. Des délibérations pourraient être prises par des communes emblématiques telles que Domrémy, Reims, Orléans, Alésia, Verdun, Colombey-les-Deux-Églises, Vézelay, Versailles, Villers-Cotterêts... Il existe près de 36 000 communes en France et aucune n'est à exclure, mais les moyens matériels d'ALF ne permettent pas d'organiser un « démarchage » centralisé de l'ensemble des municipalités.

Le conseil d'administration demande donc à chacun des adhérents d'ALF de joindre les maires ou élus qu'il connaît, en s'appuyant sur le texte du manifeste et en s'inspirant de l'exemple de lettre ci-après, mais chacun peut les adapter au cas particulier de sa relation avec l'élu ou la commune.

Suggestion de lettre aux élus municipaux :

« Monsieur (Madame) le Maire (ou Conseiller municipal),

Quarante associations de raisons sociales voisines, pour la défense et la promotion de la langue française et de la Francophonie (voir le site internet www.avenir-langue-francaise.fr) tentent depuis 20 ans d'amener nos dirigeants et médias à cesser de consentir à l'anglo-américanisation, contre laquelle le président de la République s'est élevé.

Nos associations constatent la vanité de leurs efforts pour franchir le barrage de médias, et pour faire respecter la volonté populaire, attestée par les enquêtes d'opinion, de maintenir, sans préjudice de nos langues régionales, le rôle du français en France et dans le monde.

Dans l'impossibilité d'obtenir l'organisation d'un référendum sur cette question vitale pour la France comme pour toutes les communautés francophones, nos associations ont lancé une campagne de sensibilisation des collectivités publiques de base en France et ailleurs.

Elles proposent à de nombreux conseils municipaux d'adopter le manifeste joint, participant ainsi à un mouvement informel « **Communes de France pour la langue française** ». Mouvement qui pourra s'étendre à d'autres pays francophones en une large protestation *Contre la pensée unique* (Claude Hagège), et contre la « langue unique » qui la porte, pour conforter partout la diversité linguistique et la place légitime du français.

Une première délibération en ce sens a été prise le 3 juillet 2012 par le conseil municipal de Grigny (Rhône). D'autres communes ont, depuis lors, adopté des textes ou manifestes en faveur de l'usage de notre langue : Maisons-Laffitte, Yerres, Aussac-Vadale... Le mouvement, étendu à la France et au-delà, constituera alors un **substitut du référendum d'initiative populaire** hélas hors de portée.

Le manifeste qu'il vous est proposé de soumettre à votre conseil municipal a été rédigé par M. Dominique Gallet, réalisateur de programmes pour la télévision, et par M. Jean-Louis Roy, qui fut délégué général du Québec en France et secrétaire général de l'ACCT (devenue l'OIF) ; il a déjà recueilli plus de 1 500 signatures de personnalités de divers pays francophones. La présentation originale de ce texte se trouve sur le site : www.francophonesdumonde.org.

Vous pouvez le proposer à l'adoption tel quel, ou en en tirant des propositions jugées plus adaptées aux préoccupations de votre conseil. Lorsque vous aurez obtenu un vote favorable du conseil de votre commune, nous vous serons reconnaissants de faire parvenir le texte de la délibération par courrier à *Avenir de la langue française*, 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris, tél. 01 43 40 16 51, et par courriel : avenirlf@laposte.net, après en avoir informé la presse locale. Nous chercherons à obtenir une médiatisation nationale de cette action.

En attendant votre réponse avec confiance, je vous prie d'agréer, etc. »



Langue française et monde multipolaire : l'urgence d'une stratégie

Cet appel, dont Jean-Louis Roy et Dominique Gallet ont pris l'initiative, a été lancé par quarante personnalités et a été publié le 27 juin 2012 par un collectif de quotidiens de plusieurs pays francophones. Avenir de la langue française s'y associe et le propose aux communes de France. En outre, plus de 1500 signatures individuelles ont été recueillies sur le site internet www.francophonesdumonde.org mais il serait souhaitable d'atteindre un nombre deux ou trois fois plus important... Adhérents d'ALF, n'hésitez pas à ajouter votre nom à la liste des signataires !

Nous envisageons l'avenir de la langue française avec confiance, en dépit des fausses évidences. Un monde multipolaire émerge sous nos yeux. Il contribue manifestement à rééquilibrer les activités de la famille humaine non seulement dans les domaines économique, financier et politique, mais également dans les domaines culturel et linguistique. Sous toutes les latitudes, de la Chine à la Russie, du Brésil à l'Inde, des politiques linguistiques se décident, de nouveaux espaces linguistiques s'organisent et s'affirment.

Cette nouvelle donne remet en cause l'idée même du monopole d'une langue unique dans la communication mondiale. Les grandes langues internationales qui se maintiendront ou qui surgiront ne le devront pas au simple fait du hasard. Elles le devront en grande partie à la manière dont seront exploités les atouts dont chacune dispose.

Émergente, cette configuration culturelle et linguistique globale est une chance pour l'avenir mondial du français, langue qui dispose de larges atouts :

1. Par l'Histoire : au fil des siècles, la langue française s'est illustrée en portant très loin les outils critiques d'une pensée libre et singulière et les progrès des sciences. Elle a exprimé les grands principes des Lumières et les a offerts au monde. Successivement, elle a été l'instrument de l'émancipation sociale, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de l'émergence d'institutions pour la communauté des nations.
2. Par son universalité : la langue française est utilisée sur toute la planète par de très nombreuses nations à l'intérieur d'elles-mêmes comme dans leurs rapports avec le monde, ainsi que dans les activités scientifiques et technologiques les plus avancées, de la génétique moléculaire à la conquête spatiale.
3. Par son statut de langue de travail et de langue officielle du système des Nations unies et de nombreuses organisations internationales, continentales et régionales, et par le statut de la France de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU.
4. Par la démographie : avec la perspective de plus d'un demi-milliard de locuteurs francophones pour le milieu du siècle, principalement grâce à l'Afrique, mais également à la France qui devrait devenir le pays le plus peuplé du continent européen après la Russie.

Ces atouts sont considérables. Ils constituent des leviers puissants pour que la langue française, dans le respect de la diversité des langues et des cultures des peuples qui composent l'espace francophone, continue à jouer le rôle qui est le sien depuis des siècles. Ces leviers, que d'autres nous envient, doivent être saisis avec détermination et constance.

En priorité, les décideurs des secteurs public et privé du monde francophone doivent quitter le modèle dominant qui a façonné leur existence au siècle dernier et ajuster leurs choix au monde multipolaire tel qu'il advient. La soumission, la démission et la résignation linguistiques constituent les véritables menaces pour l'avenir de notre langue.

Le « tout-anglais » constitue une obsession d'un autre temps et d'un autre monde. Il est une impasse d'où il faut au plus vite sortir dans l'intérêt des peuples ayant le français en partage. Notre confiance en l'avenir de la langue française n'est pas naïve. Elle appelle une vigoureuse politique d'affirmation linguistique. Cette politique doit comprendre notamment :

1. L'application stricte des législations linguistiques nationales quotidiennement bafouées par les intérêts particuliers et le conformisme ambiant, aussi bien dans les secteurs public que privé, notamment pour le français langue du travail.
2. La diversification de l'enseignement des langues étrangères et des filières bilingues vers plusieurs grandes langues dont celles des pays émergents (arabe, chinois, espagnol, portugais).
3. L'exigence de la publication en français, et dans d'autres langues si nécessaire, de tous les travaux issus de la recherche médicale et scientifique publique dans l'ensemble des pays francophones.
4. La circulation facilitée pour les étudiants, les écrivains et les artistes, ainsi que les chercheurs de l'espace francophone, tant il est évident qu'il n'y a pas de francophonie si les francophones sont interdits de circulation dans cet espace.
5. Un appui massif à la numérisation des patrimoines anciens et vivants de l'ensemble des pays francophones afin d'assurer la présence du français et des langues partenaires dans l'espace virtuel devenu un lieu essentiel de communication, de mobilisation et de rassemblement.
6. Le renforcement de la recherche sur les systèmes de traduction automatique et leurs implications industrielles, afin d'assurer la présence du français parmi les grandes langues pivots qui s'imposeront dans l'intercommunication planétaire.
7. La priorité d'une politique bilatérale et multilatérale, forte et pérenne, en direction de l'Afrique francophone pour le développement optimal de son système éducatif.
8. L'utilisation de la langue française par les représentants des pays francophones dans les organisations continentales et internationales.

Il ne s'agit pas pour le monde francophone de se dresser contre la langue anglaise ou contre toute autre langue. Il s'agit d'ouvrir nos yeux sur la réalité nouvelle, et de mettre en œuvre, dans le contexte de la mondialisation multipolaire, une stratégie offensive pour la langue française, qui assurera son avenir en valorisant ses nombreux atouts. Nous appelons les citoyens des pays francophones à exercer leur vigilance individuelle et à développer leur mobilisation collective pour que soit respecté l'usage de notre langue mondiale en partage. Nous appelons fermement nos gouvernements à réviser leur politique et leur pratique linguistiques, à abandonner les discours de circonstance sur la francophonie et à relever le défi de l'affirmation déterminée de la langue française dans la polyphonie du nouveau monde.

Visite de Mme Pauline Marois à Paris

Un grand honneur dans un petit salon

Mme Pauline Marois, chef du Parti québécois (PQ) sorti vainqueur de peu, mais restant minoritaire, des élections législatives de septembre 2012, est le nouveau Premier ministre du Québec. Venant de Kinshasa où elle a participé à part entière au XIV^e sommet de la Francophonie, elle a fait du 15 au 17 octobre en France sa première visite bilatérale de chef de gouvernement.

Je mettrai seulement en lumière ce qui intéresse le plus tous les gens qui considèrent que l'avenir du français, de la Francophonie, de la France même, dépend aussi, en partie, de l'évolution du Québec ainsi que le contact qu'ALF a pu avoir avec elle.

- **Dans la politique du nouveau gouvernement du Québec, les points suivants méritent d'être soulignés :**
 - plus que jamais, il s'agit bien de faire l'indépendance du Québec, en gardant évidemment de très bons liens de voisinage avec le Canada ;
 - ce ne sera pas pour très bientôt, car le gouvernement est minoritaire et le choix de l'indépendance ne recueille pas encore la majorité dans la population ;
 - en attendant, il est politiquement possible de l'y préparer par l'adoption de lois et de pratiques qui renforcent progressivement les pouvoirs du Québec, et affirment les intérêts vitaux économiques, culturels et linguistiques des Québécois, de telle sorte qu'ils considéreront l'indépendance comme une conséquence naturelle, une évidence, et non plus, pour certains d'entre eux, comme un « saut dans l'inconnu » ;
 - ainsi seraient adoptées une Constitution du Québec, des lois sur la citoyenneté québécoise, la laïcité, le français, et la création d'une Banque de développement du Québec, etc.

Le président de la République et le Premier ministre, moins fédéralistes que M. Sarkozy au sommet francophone de Québec en 2008, sont revenus à la formule antérieure : « non-ingérence, non-indifférence » à l'égard des choix de destin qui incombent aux Québécois. Des accords ont été conclus, notamment sur la reconnaissance mutuelle des diplômes et les facilités de circulation et de migration entre les deux pays.

- **ALF a pu présenter les actions et les suggestions de nos associations.**

Lors de la réception offerte le soir du 15 octobre par le délégué général du Québec, Mme Pauline Marois, accompagnée de son ministre de la Francophonie et du Commerce extérieur M. Jean-François Lisée, a fait à MM. Bernard Dorin et Albert Salon le grand honneur d'un entretien particulier dans un petit salon, en présence de caméras.

Nous avons pu brièvement présenter nos idées et remettre des documents sur la poursuite de cette synergie entre associations françaises et québécoises œuvrant politiquement pour la langue commune et pour les souverainetés.

Les documents remis comprennent les textes de la campagne actuelle : « **Communes de France pour la langue française** ». Le manifeste promu est franco-québécois par ses

rédacteurs ; MM. Dominique Gallet et Jean-Louis Roy, et international par ses signataires. Nous avons salué les coopérations officielles des deux gouvernements et des associations qu'ils subventionnent, et souhaité vivement leur renforcement.



Cependant, nous avons prié Mme Pauline Marois et son gouvernement d'encourager aussi la synergie entre les associations françaises et québécoises qui militent pour rendre aux deux pays la capacité de renforcer le français, la francité, la Francophonie mondiale.

A. Salon

Mme Marois a été reçue par le président de la République, le 15 octobre 2012 au palais de l'Élysée. (D.R.)

FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS

Lettre d'engagement du candidat François Hollande sur sa politique du français et de la Francophonie

Plusieurs de nos associations avaient fait passer à des amis de M. Hollande nos propositions communes de politique du français et de la Francophonie. M. Hollande, alors candidat, a répondu le 10 avril par la lettre ci-après.

*Cependant, loin de rejoindre la position collective de toutes nos associations sur les **langues régionales et minoritaires**, le futur président a annoncé, lors de sa campagne, qu'il **demanderait au parlement de ratifier la Charte européenne de ces langues**. Sur ce point important pour le français et pour notre unité, nous ne pourrions pas l'approuver.*

Mais, comme pour ses prédécesseurs, nous pourrions diffuser, citer, invoquer, en toutes circonstances qui s'y prêteront, le contenu très encourageant de cette réponse. Des occasions de rappels de la position présidentielle nous seront peut-être fournies par de nouvelles dérives de l'Administration, des services publics, ainsi que par l'éventuelle forfaiture de certains représentants de la France qui s'exprimeraient en anglais là où des traductions du français vers d'autres langues s'imposeraient, traductions qu'il suffirait d'exiger en invoquant les textes nationaux et internationaux en vigueur.



« Madame, Messieurs,

Vous avez bien voulu m'interroger sur l'action que je mènerai, si je suis élu, en faveur de la langue française et de la francophonie.

Je considère que l'atout formidable que représentent plus de 220 millions de locuteurs francophones dans le monde a été négligé, voire méprisé, par l'actuel gouvernement. Dans mon discours public du 18 mars au cirque d'Hiver, j'ai déclaré ma ferme intention de défendre notre langue, la langue française. Je veux qu'elle soit davantage promue.

La Francophonie est une grande cause, non pas seulement pour la France mais pour les 220 millions d'humains qui nous font le bonheur de parler notre langue et qui nous reprochent souvent de la défendre si mal, alors que, eux, dans des pays très lointains, parlent le français parce qu'ils veulent parler une langue de liberté et de culture.

Le prochain sommet de la Francophonie à Kinshasa sera, si je suis élu, l'occasion d'annoncer une politique globale et ambitieuse en faveur de la langue française, conçue non comme un frileux repli identitaire, mais comme un formidable atout en matière d'influence et de rayonnement économique et culturel de notre pays.

Un des axes de cette politique sera le combat pour le multilinguisme, car parler plusieurs langues est une condition de réussite indispensable dans le contexte de la mondialisation. Je m'attacherai à ce que le service public de l'éducation favorise enfin réellement l'apprentissage de deux langues étrangères. La promotion du français et de son enseignement à l'extérieur de nos frontières sera d'autant plus crédible que nous développerons chez nous une offre diversifiée.

La France s'honorera aussi de défendre le droit pour tous de parler sa propre langue sur son territoire. Il y a dans certaines entreprises des dérives regrettables ; je veillerai, si nécessaire par des mesures législatives, à y mettre fin.

Il me sera également nécessaire de renforcer la place de notre langue dans la recherche et dans l'enseignement supérieur, de façon à constituer un véritable espace scientifique francophone de la connaissance à travers des mesures très concrètes telles que l'aide à l'indexation des publications. A fortiori, en France, je veillerai à ce que les règles soient respectées dans les colloques, les publications et les cours eux-mêmes.

Très soucieux de la diversité culturelle sous tous ses aspects, je soutiendrai à l'UNESCO une initiative en faveur d'une convention internationale pour la protection et la promotion de la diversité linguistique.

Enfin, je donnerai des instructions fermes à nos représentants dans les différentes instances, à tous les niveaux, pour que l'expression dans notre langue soit respectée dans les instances européennes et internationales.

Je vous prie [...] »

François Hollande (10 avril 2012)

Code de déontologie : un volet linguistique, s'il vous plaît !

L'A.FR.AV – Association FRancophonie AVenir – a rendu publique la lettre qu'elle a adressée, au moment de l'installation du gouvernement, au président de la République pour lui demander d'intégrer un volet linguistique au code de déontologie que signaient alors les nouveaux ministres.

Lettre ouverte à M. François Hollande, président de la République.

Monsieur le Président de la République,

Vous avez fait signer récemment aux membres du gouvernement un code de déontologie visant à ce qu' « *ils ne mélangent pas les genres et qu'ils soient exemplaires dans leur comportement (sic)* ». Bravo.

Toutefois, nous avons constaté qu'il n'existait dans ce document de deux pages aucun paragraphe sur la question linguistique et nous le regrettons.

Nous le regrettons d'autant plus que, comme vous l'avez certainement remarqué, la langue anglaise prenant une place de plus en plus excessive en France, en Europe et dans le monde, un nombre croissant de nos politiciens croient bon, désormais, de s'exprimer en anglais, en notre nom, pour défendre nos intérêts. Pourtant, s'il est de l'intérêt des Anglo-Américains que le monde entier adopte leur langue comme seule langue de communication internationale, il est du nôtre d'aller contre ce diktat, en affirmant l'existence de notre langue sur le plan diplomatique et sur le plan international, en promouvant et en développant la Francophonie institutionnelle.

Notre intérêt est celui de défendre l'exception culturelle française, et avec elle en premier lieu, notre langue. Cet acte de résistance, loin d'être un repli sur soi, sera une invitation aux cultures et aux langues du monde à mener le même combat, car la mondialisation avec une seule langue, donc avec un seul schéma mental et économique, est aussi destructrice que la disparition de la biodiversité.

Cela dit, force nous a été de constater qu'au lendemain de votre élection M. Pierre Moscovici, votre directeur de campagne, s'est exprimé en anglais lors de la conférence de presse qu'il a donnée en direct de votre QG à Paris.

M. Moscovici sera-t-il une Mme Lagarde-*bis*, qui avait l'anglais facile, elle aussi, et qui a obtenu pour cela le prix de la Carpette anglaise, un prix d'indignité linguistique ? La folie d'anglais qui a animé la plupart des membres de l'équipe Sarkozy va-t-elle animer aussi votre équipe ?

Allez-vous être comme lui, un promoteur de la langue des « *collabos de la pub et du fric* » (Michel Serres) ? – Non, nous espérons que non.

Alors, Monsieur le Président de la République, voudrez-vous bien adjoindre un paragraphe sur la question linguistique au code de déontologie que vous avez soumis aux membres du gouvernement ?

Un paragraphe pour rappeler que, si la langue française est bien la langue de la République et de la Francophonie, elle est AUSSI notre langue diplomatique et notre langue internationale.

Un paragraphe pour rappeler que ce n'est pas parce que les Anglo-Américains ne veulent qu'une seule langue internationale pour le monde qu'il faut accepter cette dictature.

Un paragraphe pour rappeler que le courage politique, c'est aussi refuser de se mettre à genoux devant la langue du plus fort du moment.

Un paragraphe pour rappeler, enfin, que les francophones ont le devoir de se battre pour la langue française, en évitant d'abord de parler anglais – ou franglais – en France, puis de parler anglais à l'étranger dans les pays non anglophones et même d'éviter l'anglais chez les anglophones, s'il n'y a pas de réciprocité.

Pour finir, nous nous permettrons de citer une parole du philosophe et patriote québécois Pierre Bourgault, qui disait : « *Lorsque nous défendons le français chez nous, ce sont toutes les langues du monde que nous défendons contre l'hégémonie d'une seule.* »

En vous remerciant de votre attention et dans l'espoir que cette lettre aura su vous convaincre de l'impérieuse nécessité d'ajouter un volet linguistique au code de bonne conduite signé par les membres du gouvernement, je vous prie d'agréer, etc.

Régis Ravat, président de l'A.FR.AV (<http://www.francophonie-avenir.com>)

Repentance !

On a reproché à M. Hollande, le jour de son investiture, de rendre hommage à Jules Ferry, père – avec Paul Bert – de l'école publique, laïque et obligatoire.

On demande depuis longtemps avec insistance à une partie de la France de se repentir d'avoir été coloniale et d'avoir répandu non seulement ses produits, mais encore et surtout sa culture et sa langue dans nos colonies.

Il faut bien voir que l'esprit de l'époque, répandu dans toute l'Europe comme au Japon, se fondait alors sur une absence de relativisme culturel. On partageait une conscience de supériorité de civilisation et du sentiment d'un devoir de civiliser. Le mot de « race », si décrié aujourd'hui par une bien-pensance satisfaite, était alors employé, sans complexes, par d'éminents hommes de gauche, au sens de « civilisation », plus qu'au sens physique.

Paroles de Jules Ferry et de Léon Blum

Jules Ferry. Discours – Chambre des députés – 29 juillet 1885

« Si l'honorable M. Maigre a raison (le député défendait l'idée d'égalité des hommes), si la Déclaration des droits de l'homme a été écrite pour les Noirs de l'Afrique équatoriale, alors de quels droits allez-vous leur imposer les échanges, les trafics ? Ils ne vous appellent pas. (...) Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit parce

qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le droit de civiliser les races inférieures. »

Léon Blum. Le Populaire – 17 juillet 1925

« Nous avons trop l'amour de notre pays pour désavouer l'expansion de la pensée et de la civilisation françaises. Nous admettons le droit et même le devoir des races supérieures d'attirer à elles celles qui ne sont pas parvenues à un même degré de culture. »

C'est au Québec, cet été, qu'il s'est passé quelque chose pour le français

En cette année 2012, des manifestations concernant le français ont eu lieu au Québec du 2 au 6 juillet, tant au sein du Forum mondial de la langue française qu'en dehors de lui.

Avenir de la langue française a pu modestement contribuer à leur orientation, grâce à une étroite concertation préalable avec les associations et divers mouvements québécois, ainsi qu'avec des Français officiellement invités par les organisateurs du Forum.

- Il ressort du Forum mondial tenu du 2 au 6 juillet :
 - la prise de conscience enfin officielle de l'urgence pour l'OIF et ses membres d'agir ensemble pour affirmer le français et la Francophonie dans le monde dans tous les domaines ;
 - l'intervention fort remarquée et médiatisée, en plénière et en table ronde, du linguiste Claude Hagège, professeur au Collège de France et membre d'ALF, recommandant d'éviter les consensus mous, de « faire du ronron », de se contenter d'« assises mondaines » de la Francophonie, alors que « *nous sommes en guerre !* ». Selon lui, le problème n'est pas la mondialisation – phénomène neutre en soi – mais le mondialisme, l'américanisation, l'imposition d'une langue unique pour porter une « pensée unique » ; il affirme qu'au Québec il est très dangereux pour le maintien de la langue française d'introduire un enseignement renforcé de l'anglais et une sorte de bilinguisme précoce dans les petites classes ; il conclut son propos par un « *Vive la francophonie québécoise libre !* » ;
 - le multilinguisme est revendiqué comme un enjeu majeur ;
 - la circulation des biens et surtout des personnes doit être facilitée dans l'espace francophone, notamment par l'assouplissement des politiques d'attribution de visas.
 - quinze résolutions rassemblant ce qui précède devaient être adressées aux chefs d'État et de gouvernement qui les ont reprises lors de leur sommet d'octobre 2012 à Kinshasa.
 - Un ensemble de manifestations pour le français et l'indépendance, en contrepoint de l'ouverture du Forum mondial a eu lieu à Québec le 2 juillet. Ces manifestations visaient à exiger le renforcement de la Charte de la langue française (loi 101) au Québec, et un sursaut linguistique et national contre la politique d'étouffement de la langue française et de la culture québécoise.

La conjonction de l'ensemble de ces manifestations de juillet avec ce qui s'était passé les mois précédents : manifestations de masse des étudiants, journée des Patriotes et jour de la Terre, le nombre total de leurs participants, la porosité entre plusieurs d'entre elles, et la montée progressive de la conscience de poser aussi la question de la langue nationale et de l'indépendance, peut nourrir l'espoir de « revoir une jeunesse québécoise » au sens où, en France, avant 1958, le général de Gaulle rêvait de « revoir une jeunesse française ».

Encore plus que la France, le Québec a été plongé depuis des décennies dans l'hébétude par le matérialisme, une propagande anglo-fédéraliste et libérale incessante et d'une redoutable efficacité, ainsi que par l'échec des deux référendums de 1980 et de 1995, et le navrant exemple d'aboulie nationale et francophone donné par la France depuis 1974.

Si le Québec sortait de cette hébétude, il montrerait la voie à une France encore endormie.

Albert Salon

Quand l'Europe fait tout pour faire disparaître le français

Les exemples de la volonté d'éradiquer le français sont nombreux, mais arrêtons-nous sur un exemple particulier, emblématique de ce qui se passe. L'Eurocorps, ce corps d'armée européen créé par les Français et les Allemands en 1992, a certes sur le papier l'allemand et le français pour langues officielles mais a pour langue opérationnelle l'anglais, alors que ce n'est la langue d'aucun des pays qui en sont membres : Belgique, Espagne et Luxembourg. Ce n'est pas non plus la langue des pays qui détachent à Strasbourg certains officiers et sous-officiers : Grèce, Pologne, Turquie et Italie.

Il y a quelque chose qui ne va pas ! Par quel miracle, en Europe, dans une structure où les Anglais sont absents, use-t-on d'une langue étrangère à tous au lieu d'imposer l'usage des langues officielles qui, de fait, n'y sont plus du tout utilisées ? Par quel miracle nos gouvernants, fondateurs ayant la haute main sur cette organisation, ont-ils laissé faire cela ?

Comment peut-on détester à ce point son pays qu'on laisse sa langue en déshérence et qu'on permette qu'elle soit remplacée par celle de gens qui cherchent à imposer partout leur culture, leurs règles et leur langue, ce qui mène vers un monde uniformisé et voué au culte de la consommation et de l'argent, ce qui est aux antipodes de notre culture ?

On entend souvent brocarder les Français qui n'aiment pas dire combien ils gagnent, ni le prix de leur voiture ou de leur maison. Au lieu de louer la franchise anglo-saxonne et de souhaiter qu'elle serve de référence il vaudrait mieux s'interroger sur le sens des deux attitudes.

Derrière la prétendue pudibonderie des Français à parler argent, il faut simplement voir le résultat de plusieurs siècles d'éducation « à la française ». L'important, dans notre héritage, depuis Rabelais et Montaigne en passant par Molière ou Gide, ce n'est pas d'avoir mais d'être. Mettre en avant ce que l'on a est une forme de vulgarité qui laisse penser qu'on n'a pas d'éthique et qu'on est un « parvenu ». Il faut voir, dans le mépris associé à ce mot, non du mépris pour celui qui ne serait pas né d'une famille noble ou notable mais le mépris pour celui qui, parce qu'il est riche, croit que cela remplace morale et culture. Ce n'est pas un hasard si Molière fustige le Bourgeois gentilhomme, lui qui n'aimait pas l'argent mais croyait en l'être humain.

A contrario, la facilité des Anglo-Saxons à parler d'argent montre simplement qu'ils sont un autre peuple, sans notre héritage ni notre culture. Il est évident que, pour les descendants des Irlandais parties, sans rien, affronter désert, Indiens et famine, il était plus important de posséder un fusil et une maison où se mettre à l'abri que d'appliquer le « *Que sais-je* » de Montaigne ! On ne leur en veut pas d'être ce qu'ils sont, fiers de ce qu'ils ont acquis, parce que ce qu'ils ont acquis montre d'une certaine façon leur courage et leur capacité de travailler.

Mais quel sens cela a-t-il de prendre pour modèle un peuple qui n'est pas le nôtre ? De prendre pour modèle des références qui nous sont étrangères ? C'est en ce sens que parler de peuple ou de civilisation européens est inepte, parce que les Européens qui ont fait les États-Unis ont inventé un homme nouveau, notre cousin, tout simplement.

Cousin parce que nous partageons malgré tout quelque chose d'essentiel, cette civilisation occidentale qui a dans les gènes les conséquences de siècles de lutte : l'égalité et la liberté,

de croire ou de ne pas croire, de penser et de s'exprimer. C'est ce qui fait que l'homme occidental, s'il est divers, est incompatible avec la civilisation musulmane.

Mais comment comprendre cette automutilation que nos gouvernants et nos élites appliquent en renonçant au français et en facilitant l'apprentissage et l'usage de l'anglais quand ils ne l'imposent pas ? On trouvera, ici ou là, de nombreux exemples de cette préoccupante propension.

Il s'agit bien là de l'autre versant, et pas des moindres, du désir des Anglo-Saxons, avec l'aide appuyée de Bruxelles de faire disparaître les états-nations, et, en premier lieu, la France et la Francophonie, outil de culture, de coopération intelligente jusque dans les années 90, qui travaillait à faire émerger des élites du monde entier, formées à la culture française et donc porteuses de projets de société qui ne se réduisaient pas à la conquête de marchés... Il s'agit bien là d'établir une Europe liée aux États-Unis dans les domaines fondamentaux, militaire, monétaire, économique, et... culturel. Il faut donc que l'Union Européenne (UE) écarte tout ce qui restreint la liberté de circulation des biens et des personnes, et la diversité culturelle et linguistique est le plus grand obstacle.

Nos récentes élites ont été ravies de troquer le français contre un sous-anglais de communication, le *globish*, leur permettant de masquer leurs énormes lacunes en orthographe et syntaxe françaises. On se rappellera quelques épisodes symboliques eux aussi : les Français Pascal Lamy (socialiste) et Jean-Claude Trichet dont on connaît la carrière européenne se sont battus comme des lions pour le « tout-anglais », ils ont même été lauréats du prix de la Carpette anglaise à titre étranger. On évoquera encore les tentatives des socialistes d'accepter que des produits dont le mode d'emploi était rédigé en langue étrangère circulent en France pourvu qu'ils soient accompagnés de pictogrammes explicites (signature par C. Tasca en 2001 d'un décret qu'Avenir de la langue française a fait annuler en 2003) ; une tentative similaire a eu lieu en 2002, annulée par le décret Dutheil du 2 août 2002, pour l'étiquetage des produits alimentaires.

On se souviendra aussi que les institutions de l'UE envoient dorénavant la plupart de leurs documents d'information et de travail en anglais dans les différents pays et que l'organe interministériel français ordonne à ses administrations de travailler sur ces documents en anglais sous prétexte d'urgence...

Que dire des pays d'Europe centrale et orientale, qui ont une longue tradition de francophonie, qui ont été contraints de présenter leurs dossiers d'adhésion à l'UE en anglais ? Pas un président français pour rappeler alors que le français fait partie des langues officielles et de travail de l'UE...

Il va falloir, sur ce terrain-là également, lancer une résistance active en s'appuyant sur des associations de défense de la langue française comme Avenir de la langue française que je vous invite à rejoindre d'urgence. Plus nous serons nombreux, plus nous pèserons.

Christine Tasin, présidente de l'association Résistance républicaine

Danone condamné à travailler... en français

Le chef de file mondial du yaourt a été condamné par le tribunal de grande instance de Vienne pour ne pas avoir traduit en français un document à usage interne, décision qui inquiète les autres multinationales françaises.

C'est une décision de justice qui pourrait perturber les pratiques quotidiennes de bon nombre d'entreprises. Le TGI de Vienne (Isère), saisi par la CGT, le CHSCT et le comité d'établissement de l'usine Danone de Saint-Just-Chaleyssin, a contraint le fabricant de yaourts à traduire en français la version anglaise du logiciel de gestion utilisé en interne.

C'est la juste application de la loi du 4 août 1994, dite loi Toubon, destinée à protéger la langue française de l'utilisation grandissante de l'anglais. Danone, qui pensait avoir fait le nécessaire en imprimant un mode d'emploi du logiciel en français, dispose de six mois pour procéder aux changements avec une astreinte de 1 000 euros par jour de retard. Le tribunal affirme ainsi que la langue de travail en France est le français et qu'on ne peut exiger des salariés qu'ils utilisent l'anglais sur certains postes ou pour certaines tâches.

Il s'agit d'un logiciel utilisé dans l'ensemble des sites de Danone. Un changement dans cette usine aurait donc des conséquences et un coût à l'échelle du groupe.

Beaucoup d'ERP ne sont plus qu'en anglais

Mais le retentissement de ce jugement pourrait être plus grand encore. Car une majorité des grandes entreprises utilisent aujourd'hui des progiciels de gestion intégrés, appelés ERP (*Enterprise Resource Planning*). Ces outils permettent de réaliser d'énormes progrès d'efficacité et de productivité, et sont presque toujours installés en anglais, permettant aux grands groupes d'unifier les méthodes de rapport et de contrôle de leurs filiales.

« L'instauration ou le changement d'un ERP est une opération difficile et périlleuse pour une entreprise, souligne un expert, s'il devenait obligatoire de passer au français à 100 %, ce serait un séisme et une aubaine pour les sociétés de conseil en informatique. »

Source : Challenges 19 juillet 2012

Michelin met la gomme sur le français

Les réunions et les *e-mails* en anglais, chez Bibendum, on préfère éviter. Le groupe a prévu un confortable budget pour former ses cadres étrangers à la langue de Molière.

Lors de sa première réunion, l'an dernier, au siège de Michelin, à Clermont-Ferrand, Janine Baker a eu des sueurs froides. Fraîchement débarquée de Greenville, en Caroline du Sud, cette informaticienne américaine en a perdu... son anglais. Chez Bibendum, les termes « *network* » ou « *budgeting* » sont interdits de séjour : on dit « *réseau* » et « *plan de financement* ». « *On n'utilise que le français, c'est épuisant !* » explique la jeune femme qui avait [...] suivi des cours intensifs pour apprendre notre langue...

Laboratoires de langues et brassage de cultures

Car, chez le numéro deux mondial du pneu, la règle est inflexible : la langue de travail est – et restera – le français. Peu importe que ses usines soient implantées dans dix-huit pays et ses produits commercialisés sur toute la planète. Du coup, les cadres étrangers doivent parfaitement maîtriser la langue de Molière, qu'ils travaillent à Clermont-Ferrand ou échangent avec le siège à partir d'une filiale étrangère [...].

Pour les mettre à niveau, le géant du pneu leur dispense jusqu'à 400 heures de cours en laboratoires de langues ou sous forme de leçons individuelles (118 000 h). Des piqûres de rappel sont possibles, les responsables évaluant régulièrement le niveau de leurs collaborateurs. La démarche, unique au sein des grands groupes français, a valu à Michelin le premier Trophée du langage, récompense du ministère de l'Économie aux entreprises œuvrant pour la diffusion du français dans le monde des affaires.

À Clermont-Ferrand, le sujet est sensible : il touche aux sacro-saintes méthodes de direction familiales, voire paternalistes, de la maison. Mais on se veut pragmatique. L'anglais a évidemment droit de cité : on peut, en réunion, parler français et s'échanger des documents en anglais. Quant aux 800 à 900 dirigeants français expatriés dans les filiales étrangères, ils sont tenus de parler couramment la langue du pays. « *Le brassage des cultures fait partie de notre mode de management depuis toujours*, rappelle Dominique Tissier, responsable de la formation. *Mais nous aimons l'idée d'avoir une langue de référence : le français est davantage garant de nos valeurs que l'anglais, qui devient un jargon international vidé de toute subtilité.* » « *Ma façon de réfléchir et d'aborder les problèmes évolue au fur et à mesure que mon français s'améliore* », confirme Janine Baker, qui suit encore des cours particuliers.

Chez Michelin, on pense que l'utilisation du français combinée aux langues locales est plus efficace que le tout-anglais. Personne ne peut prétendre penser ou s'exprimer « in English » avec la même aisance que dans sa langue natale, et l'anglais est loin d'avoir colonisé l'ensemble des marchés. « *Inutile d'envoyer de parfaits anglophones au Chili ou au Belarus*, prévient un recruteur. *Personne ne les comprendra !* » Les Britanniques eux-mêmes se remettent aussi aux langues : les entreprises du Royaume-Uni parlant « english only » se révèlent de 20 à 30 % moins performantes dans les relations commerciales internationales que leurs concurrentes allemandes ou françaises [...].

Francis Lecompte, *Management* (15/6/2011)

DOSSIER

Le français et l'action culturelle française hors de France L'enseignement en français à l'île Maurice

L'ancienne Île de France, qui doit tant à Mahé de La Bourdonnais, fut conquise par les Anglais en décembre 1810 et administrée par eux jusqu'à l'indépendance de 1968.

Le pays compte 1,3 million d'habitants. Après 158 ans d'occupation britannique, l'anglais y est la langue officielle dominante dans l'enseignement. Mais le créole à base de français et le français sont majoritairement employés et permettent aux locuteurs de langues maternelles indiennes (71 % de la population) – et aux quelque 30 000 sinophones – de communiquer entre eux comme avec les habitants d'origines africaine et européenne (27 %).

Le français y occupe une place très importante. Tous les nombreux touristes français qui visitent cette île passionnante, en développement constant dans la modernité, peuvent en témoigner. Maurice est même l'un des très rares pays dans le monde où le français progresse à côté de l'anglais.

Les causes de ce phénomène sont nombreuses. Elles tiennent à l'Histoire, à la présence des Franco-Mauriciens peu nombreux mais ayant longtemps tenu d'importants secteurs de l'économie ; à l'antériorité des esclaves noirs sur les « coolies », engagés sous le régime britannique et qui, dans les plantations de canne, se sont agrégés aux créoles qui y étaient employés ; à la montée, en plus d'un siècle, d'une classe de métis franco-africains à qui l'on doit l'essentiel de la littérature de langue française, puis de la presse. Elles tiennent, plus récemment, au fait qu'une forte coopération politique, économique et culturelle avec la France a marqué Maurice. Elles tiennent à l'action publique et privée de la France, de Français, de Mauriciens et d'étrangers francophones pour développer un enseignement du français – et surtout en français – de grande qualité.

Je suis heureux de présenter l'article de l'ambassadeur Thierry Burkard, membre d'ALF, qui salue la mémoire d'une de ces personnes éminentes. J'ai moi aussi bien connu Madame Élisabeth Boullé, Norvégienne qui avait épousé un président de l'Alliance française de Maurice. À l'invitation de nos amis mauriciens, je suis allé en mars dernier participer là-bas à l'hommage officiel qui lui a été rendu. Je m'associe pleinement à cet in memoriam.

Plus qu'un in memoriam, cet article illustre ce qu'ont pu être certains ressorts de la création et de l'extension de notre impressionnant réseau d'instituts, de centres culturels et de recherche, et surtout d'écoles à programmes français dans le monde entier. Il existe peu de capitales et de grandes métropoles dans le monde qui n'aient pas d'écoles ou de lycées français, contribuant au rayonnement de notre pays. Il convient de faire cesser d'urgence la tendance actuelle à négliger ce magnifique réseau, pourtant financé en bonne partie par les étrangers eux-mêmes. Aboulie et légèreté bien coupables...

Albert Salon, ancien chef de la mission de Coopération française à Maurice

Élisabeth Boullé

Une dame exceptionnelle dans le monde mauricien

Une grande dame nous a quittés, le 22 juin dernier. L'association *France-Maurice* et l'association *Avenir de la langue française* tiennent à s'associer à l'hommage unanime qui a été rendu à Élisabeth Boullé, figure exceptionnelle du monde éducatif mauricien, à qui tant de familles doivent la formation et l'épanouissement de leurs enfants.

Née en Norvège en 1930, Élisabeth Boullé s'était établie à Maurice en 1953, mais elle revenait régulièrement dans son pays natal, où elle aimait retrouver les paysages neigeux de son enfance. J'étais heureux de la revoir lors de ses passages par Paris.

La grande œuvre d'Élisabeth a été la création en 1991, au milieu d'innombrables difficultés, de l'école du Centre, suivie de celles du collège Pierre-Poivre et, plus tard, du lycée des Mascareignes. Pédagogue née, Élisabeth avait le souci de donner aux enfants une éducation complète, en mettant l'accent sur la discipline, les valeurs morales, le respect de toutes les cultures, l'apprentissage des langues, les activités sportives et, surtout, le bien-être des enfants. Jusqu'à la fin de sa vie, elle a participé à l'animation de l'école, attentive aux inquiétudes des parents et à la réussite des enfants.

Mais ce qui caractérisait avant tout le *credo* pédagogique d'Élisabeth Boullé à Maurice, c'était l'importance qu'elle donnait, non seulement à l'enseignement du français, mais à l'enseignement *en* français, sur des programmes inspirés de l'Éducation nationale française. Dans cette île multiculturelle, où la langue officielle de l'enseignement est l'anglais, héritage de la dernière puissance coloniale, Élisabeth Boullé estimait que la politique éducative faisait fausse route et que la langue de l'alphabétisation et des premières années d'apprentissage, pour une population en partie francophone et en grande majorité créolophone, ne pouvait être que le français. Il faut « *partir du connu vers l'inconnu* », disait-elle. Et elle le disait haut et fort, dans des articles de presse et des conférences, se plaçant strictement sur le plan pédagogique, mais sans méconnaître qu'il s'agissait d'un sujet extrêmement sensible sur le plan politique.

Paradoxe de l'éducation mauricienne... Certains anciens se souviennent (à moins qu'il ne s'agisse d'une légende !) de cette comptine drolatique qui leur faisait mémoriser des équivalences entre mots créoles et anglais : *ananas = panier-poule* (pineapple) !

Élisabeth a su « prouver le mouvement en marchant ». Alors que la Coopération française soutenait déjà deux écoles à programmes français, créées par la communauté franco-mauricienne, le lycée La Bourdonnais de Curepipe et l'école du Nord de Mapou, et que celles-ci n'arrivaient plus à répondre aux demandes d'inscription, Élisabeth a réussi, sans aide initiale de la France, à convaincre de nouvelles familles, à réunir des financements et à mener à bien son projet d'école. Depuis lors, le succès s'est confirmé et amplifié, avec la création d'autres établissements à programmes français et le soutien déterminant de l'AEFE, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Du côté français, nous étions quelques-uns à encourager ces projets. Je pense à Albert Salon, qui m'a précédé comme chef de la mission française de Coopération à l'île Maurice, et à des

ambassadeurs de France, Philippe Petit et René Forceville. Mais rien n'aurait pu aboutir sans la volonté, la persévérance et le courage d'Élisabeth Boullé.

Elle a eu une dernière joie : celle de participer, en mars 2012, à la belle célébration du vingtième anniversaire de la création de son école, en présence du Premier ministre, Navin Ramgoolam, et de nombreux amis et admirateurs.

En adressant mes condoléances à la famille d'Élisabeth, à ses enfants et à ses petits-enfants, j'aurais encore un dernier souhait à formuler : que l'école du Centre prenne désormais, en hommage à sa fondatrice, le nom d'Élisabeth Boullé.

Thierry Burkard, président de l'association France-Maurice

Un point auquel je tiens...

Utiliser l'internet pour la communication scientifique internationale en français

Se lamenter de l'absence de grandes revues sur papier en français, c'est ce que faisait M. Axel Kahn en 2006, en compagnie de plusieurs personnalités, dans *Le Monde*, je crois. Donc il faudrait en créer et cela est fort coûteux... La morale suit en toute évidence. L'objectif de publier en français vaut-il vraiment de si grands efforts ? Et, en attendant, continuons de publier en anglais, sinon nous périrons...

- Une telle revue papier a effectivement été créée grâce à Axel Kahn de Paris et Michel Bergeron de Montréal entre autres. Bravo, car elle fonctionne depuis plus de 10 ans (en médecine-science). Elle est intéressante mais prête à critiques. Je lui accorde un bon point honorable puisqu'elle est essentiellement en français.
- Elle sacrifie au bilinguisme anglais-français puisqu'elle publie les résumés dans les deux langues ; bien peu de grandes revues anglophones retournent le compliment, hormis les revues canadiennes de recherche.
- Elle attire des contributions excellentes, mais surtout de revues, et peu sont totalement originales. Comme toute revue papier, elle souffre des délais de parution.
- Les articles originaux en références bibliographiques sur lesquels se fondent les auteurs sont presque tous en anglais.
- Elle applique le principe discutable de sélection par un comité de lecture secret de pairs, ce qui freine l'audace et limite les initiatives hors des sentiers battus.

Une nouvelle revue créée avec des intentions semblables, en physique ou en chimie, ferait-elle mieux ?

Un point auquel je tiens...

Tous ces tracasseries tiennent au support envisagé : le papier. À l'ère de la toile informatique, il faut changer de paradigme. Ce que la LISULF recommande est simple et à la portée de tous les chercheurs scientifiques qui le veulent car chacun dispose d'un ordinateur. Rien ne lui interdit d'écrire son texte et, après autocensure, de l'adresser à ses correspondants. C'est ce que font les chercheurs du CERN à Genève depuis plus de trente ans, mais en anglais. Et qu'est-ce qui les empêcherait alors de publier leurs découvertes en français ? Rien de sérieux, une prévention, une habitude, un endoctrinement savamment entretenu...

Pierre Demers physicien, président de la LISULF (Canada - Québec), juin 2012

COURRIER DES LECTEURS

Pouce, c'est pas du jeu !

Agnès Objois, bien connue de nos adhérents, a questionné le journal « 60 millions de consommateurs » sur une forme particulière de l'impérialisme anglo-saxon. Ce courrier a été publié dans le numéro 472 de ce magazine.



« J'aimerais savoir si l'affichage uniquement en pouces, que l'on observe notamment pour les produits informatiques, les appareils de photo et les téléviseurs, est légal. Le consommateur est mal informé par cet affichage. Pourquoi n'exigeons-nous pas l'affichage selon le système métrique qui est d'ailleurs le système international d'unités (SI), sauf erreur de ma part ? – Agnès O., par courriel –»

Réponse (du journal *60 millions de*

consommateurs) : « Cette pratique n'est effectivement pas légale. Le système de mesures obligatoire en France est le système métrique décimal, appelé système international d'unités (SI), selon le décret du 3 mai 1961. L'unité de longueur est donc le mètre, et ses divisions. Le décret en question ne prévoit que de rares exceptions : il

autorise, par exemple, à parler en milles et non pas en mètres, lorsqu'il s'agit d'exprimer des distances en navigation maritime ou aérienne. »

NDLR : La réponse du journal *60 millions de consommateurs* comporte un risque de confusion grave. Le mille ou mille marin est une unité ajoutée au système international qui correspond à la longueur de l'arc d'une minute du méridien terrestre, soit environ 1 852 mètres ce qui est parfaitement adapté à la navigation maritime. Il ne faut pas le confondre avec le mile anglo-saxon (d'une longueur de 1 609,344 mètres) dont les subdivisions sont le yard et le pouce qui est utilisé par de nombreux industriels notamment pour la taille des écrans informatiques. L'aéronautique utilise, depuis 1944, le mille marin comme unité de longueur (il perd alors toute signification angulaire) mais elle utilise aussi le mile comme unité commerciale et se sert du pied comme unité de mesure de l'altitude... Imbroglie anglo-saxon susceptible de causer de terribles malentendus... Notons en outre que l'abus actuel de français atteint même le mille (marin), abusivement appelé *mille nautique* ou même *nautical mile*, voire *nautic mile* ou *nautic mille* (abréviation NM)... Ce sujet des unités de mesure et du système métrique, « cadeau fait par la France à l'humanité », méritera un plus ample développement dans un prochain numéro.

(Source : étude critique du système métrique, Maurice Danloux-Dumesnils, Gauthier-Villars, 1962)

SeaFrance / MyFerryLink : *Un scandale de plus !*

C'est le constat de notre fidèle correspondant Jean-Pierre Busnel

SeaFrance était une compagnie maritime qui assurait les liaisons transmanche, notamment entre Calais et Douvres (c'était une société anonyme détenue à 100 % par la SNCF). Confrontée à de grosses difficultés financières (concurrence du tunnel sous la Manche), elle a été placée en redressement judiciaire en 2011, le tribunal de commerce de Paris prononçant sa liquidation en fin d'année dernière. Ses navires et les autres actifs dépendant de la liquidation ont été repris par la société Eurotunnel, tandis que l'exploitation sera confiée à une SCOP (société coopérative et participative) créée par d'anciens salariés de SeaFrance.



D'un nom en anglais on est passé à un autre nom en anglais !

Mais sous quel nom se fera cette exploitation, par cette nouvelle société de droit français qui annonce, en outre, recruter l'essentiel de son équipage à Calais ? On sait maintenant que ce sera... « *MyFerryLink* ». Le mot France a disparu de la raison sociale. Il était devenu gênant. Il était de trop. À la question de savoir pourquoi un nom « *so british* » avait été adopté,

le président du directoire de ladite coopérative a déclaré à un journaliste du quotidien *Le Parisien* (14 juillet 2012) : « *La réponse est simple : 85 % de nos passagers sont*

britanniques. »

On n'est pas obligé de croire cela. Il y a gros à parier que si le taux d'utilisation des navires par des anglophones avait été de 40 % ou même de 30 %, il en eût été de même. Pour la Constitution, le français est la langue de la République, mais pour les milieux d'affaires, pour ceux qui pilotent cette opération comme pour les autres, l'anglais est celle du commerce. Il doit donc s'imposer.

Le pouvoir politique a commis une grosse erreur en n'imposant pas une dénomination en langue française pour les entreprises commerciales de droit français, quelle que soit leur forme juridique. Il aurait dû le faire il y a longtemps. Mais encore aurait-il fallu qu'en bon élève de l'école néolibérale il ne fût pas à la remorque du pouvoir économique.

Jean-Pierre Busnel

De Marielle Sonderegger – Suisse (3 mai 2012)

« Le projet de la nouvelle Constitution genevoise vient d'être bouclé.

Le texte confirme que le français est la langue officielle du canton (de Genève). Un 2^e alinéa a été obtenu : il précise que *l'État en promeut l'usage et en assure la défense*. Ce projet doit être soumis à votation populaire en deuxième période de cette année 2012. On peut prévoir qu'il sera accepté.

Je rappelle que le canton du Jura a déjà adopté, lui, une Constitution défendant la langue française. »

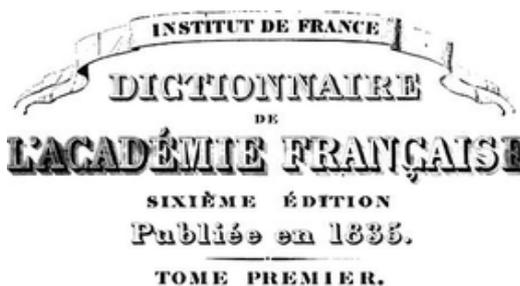
Médium, medium, média, media, medias...

Je tiens à faire remarquer au comité de rédaction d'Avenir de la langue française une incorrection que j'ai trouvée, à plusieurs reprises, dans le bulletin de juin (n° 47).

Il s'agit du mot « medias », alors que *media* (en latin) est déjà au pluriel et que son singulier est *medium*. Même si les Français adorent les mots prétendus anglais (pressing, etc.) employés à tort et à travers, les Anglais respectent le latin, n'en déplaise à M. Rey qui a introduit dans les dernières éditions de son dictionnaire un bon nombre d'expressions anglaises. Ce monsieur ne détient pas la vérité et n'est pas, que je sache, membre de l'Académie française. Vous trouverez aisément, dans l'*Oxford Dictionary*, le mot « media » et son singulier « medium » avec sa définition. Ex. : « *Commercial television is an effective medium for advertising ; in the media...* »

J. Javogues, par courriel

RÉPONSE : Alain Rey n'est certes pas membre de l'Académie française, mais il peut être lecteur de son dictionnaire. Celui-ci comporte un article ainsi conçu : « MÉDIA n. m. xx^e siècle. Abréviation de l'anglais des États-Unis *mass media*, de même sens. Tout moyen de communication servant à transmettre et à diffuser des informations, des œuvres. *La presse, la radiodiffusion et la télévision sont des médias.* »



IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES
Imprimeurs de l'Institut de France.
1835.

L'Académie a donc convenu que le bon usage a totalement intégré ce mot au français, à son système d'écriture (avec un accent aigu qui n'est possible ni en latin ni en anglais) et à sa grammaire (avec un pluriel en *s* qui est possible en anglais mais pas en latin). Emprunté en réalité à l'anglais et non directement au latin, *média* est ainsi désormais régularisé, comme finissent normalement par l'être bien d'autres emprunts faits à des langues ne marquant pas le pluriel par un *s*, comme l'italien (des concertos), l'allemand (des allergies), le néerlandais (des Afrikaners), le hindi (des langurs), etc.

Les quelques pluriels en *i* de mots d'origine italienne parfois encore pratiqués (des *concerti, des *soprani) le sont principalement dans le domaine musical, où les emprunts à l'italien sont nombreux, et relèvent de l'affectation plutôt que de la bonne langue. On remarquera aussi que des emprunts faits au pluriel compte tenu de l'emploi habituel du mot ne sont pas pour autant exemptés de la marque française du pluriel (des confettis, des spaghettis). Et dans le cas particulier de *média*, le mot *medium* tiré du singulier latin désigne en français tout autre chose ! Il n'y a donc aucune incorrection dans le pluriel *médias*.

Pierre Jaillard, administrateur d'ALF

La langue du cinéma



Sur 17 films programmés à Saint-Nazaire pour la semaine du 8 au 14 août 2012, 9 avaient des titres anglais (mais tous étaient diffusés en version française) :

Holy Motors – *Magic Mike* – *My Best Men* – *Sammy 2* – *Sexy Dance 4* : *Miami Heat* – *Total Recall* (sous-titré « *Mémoires programmées* ») – *Friends with Kids* – *The Amazing Spider-man* – *The Dark Knight Rises*...



Cinq avaient des titres clairement français : *Abraham Lincoln : chasseur de vampires* – *Jusqu'à ce que la fin du monde nous sépare* – *L'âge de glace 4 : la dérive des continents* – *Rebelle* – *Le Roi lion*.

Trois posaient un problème : Bowling, anglicisme assez répandu est le titre d'un film français – Dans « *Le Lorax* » et « *Les Kaira* », seuls les articles indiquent qu'il s'agit de titres français : qu'est-ce qu'un Lorax ? Qu'est-ce qu'une Kaira ? Est-ce vraiment du français que ces mots-là ?

Jacqueline Picoche



Notre ami et ancien administrateur d'ALF Claude Weisz avait en juillet mais à Paris, fait le même constat : sur 33 nouveaux films, 17 titres étaient en anglais... Albert Salon, pour ALF, a alors alerté la DGLFLF dont le Délégué général, Xavier North, a aussitôt réagi :

« J'ai alerté le président du CNC, Éric Garandeau, en lui indiquant que je lui demanderai à l'automne un rendez-vous à ce sujet. Notre position est un peu différente de la vôtre : les titres des films peuvent être proposés dans leur version originale (faudrait-il traduire en français *La Dolce Vita*, *Easy Rider*, et même le beau film de Resnais *Smoking No Smoking*), avec le cas échéant un sous-titre en français si le titre en anglais risque de ne pas être intelligible ; ce contre quoi il faut lutter, c'est le titrage en anglais de films émanant de filmographies non anglophones (un film dont le titre original en italien, en espagnol ou en tchèque, par exemple, serait présenté en France avec un titre en anglais), et... la prolifération de films français titrés en anglais (mais le phénomène semble encore limité). »

Xavier North, délégué général à la langue française et aux langues de France

Être et avoir

Gérard Mottet, professeur émérite de géographie, ancien instituteur de l'École normale primaire d'Auxerre, nous transmet ce joli morceau de bravoure, composé, mis en musique et chanté par Yves Duteil, qui nous rappelle, s'il en était besoin, toutes les finesses et les subtilités de notre langue aujourd'hui si maltraitée. À savourer et à diffuser sans modération ! Rappelons qu'on doit aussi à la poésie d'Yves Duteil une autre très belle chanson intitulée La langue de chez nous... Mais hélas, ce ne sont pas des chansons comme celles-là qui sont sélectionnées pour représenter la France au prix de l'Eurovision !

Loin des vieux livres de grammaire,
Écoutez comment, un beau soir,
Ma mère m'enseigna les mystères
Du verbe être et du verbe avoir.

Parmi mes meilleurs auxiliaires,
Il est deux verbes originaux.
Avoir et Être étaient deux frères
Que j'ai connus dès le berceau.

Bien qu'opposés de caractère,
On pouvait les croire jumeaux,
Tant leur histoire est singulière.
Mais ces deux frères étaient rivaux.

Ce qu'Avoir aurait voulu être
Être voulait toujours l'avoir.
À ne vouloir ni dieu ni maître,
Le verbe Être s'est fait avoir.

Son frère Avoir était en banque
Et faisait un grand numéro,
Alors qu'Être, toujours en manque.
Souffrait beaucoup dans son ego.

Pendant qu'Être apprenait à lire
Et faisait ses humanités,
De son côté sans rien lui dire
Avoir apprenait à compter.

Et il amassait des fortunes
En avoirs, en liquidités,
Pendant qu'Être, un peu dans la lune
S'était laissé déposséder.
Avoir était ostentatoire
Lorsqu'il se montrait généreux,

Être en revanche, et c'est notoire,
Est bien souvent présomptueux.

Avoir voyage en classe Affaires.
Il met tous ses titres à l'abri.
Alors qu'Être est plus débonnaire,
Il ne gardera rien pour lui.

Sa richesse est tout intérieure,
Ce sont les choses de l'esprit.
Le verbe Être est tout en pudeur,
Et sa noblesse est à ce prix.

Un jour à force de chimères
Pour parvenir à un accord,
Entre verbes ça peut se faire,
Ils conjuguèrent leurs efforts.

Et pour ne pas perdre la face
Au milieu des mots rassemblés,
Ils se sont réparti les tâches
Pour enfin se réconcilier.

Le verbe Avoir a besoin d'Être
Parce qu'être, c'est exister.
Le verbe Être a besoin d'avoirs
Pour enrichir ses bons côtés.

Et de palabres interminables
En arguties alambiquées,
Nos deux frères inséparables
Ont pu être et avoir été.

Yves Duteil

La beauté du passé simple...

Ce délicieux exercice d'humour linguistique nous a été transmis par Henri Blanc.

« Hier nous achetâmes le disque d'un spectacle de **Marcel Marceau** et, tout de suite, nous le **mîmes**. »

« Non ! Ce n'était pas chose facile que cette conversation en **langue morte**. Et pourtant, je **la tins**. »

« Bien que vous ayez laissé passer votre chance de cesser d'être une **prostituée**, un jour vous le **pûtes**. »

« Comment ? Vous avez mis à la casse votre vieille **Volkswagen**, c'est bien dommage ! Vous souvient-il qu'un jour vous me la **passâtes** ? »

Deux vieux acteurs hollywoodiens discutent : « Te rappelles-tu notre premier film, ce western dans lequel nous jouions des **Indiens** ? – Oui ! Et je me souviens que nous nous y **plûmes**. »

« Vous saviez que ce **manteau** était tout **pelé**... Alors, pourquoi le **mîtes-vous** pour la réception d'hier soir ? »

« C'est dans ce **tonneau** que notre vin **fut**. »

« On nous offrit une **augmentation** et, bien sûr, nous la **prîmes**. »

« Les **moines** brassèrent la bière et la **burent**. »

« C'est bien parce que vous m'avez invité à goûter votre **beaujolais** que je **vins**. »

« Pour les prochaines vacances, ils **émirent** l'idée d'aller en **Arabie Saoudite**. »

« Heureusement que vous avez retrouvé des capitaux car vous **faillîtes déposer votre bilan** ! »

« Vous étiez tellement saoul que vous **fûtes** incapable d'enfiler votre **pantalon** ! »

« Est-ce pour lui subtiliser quelques **pommes de terre** que, jouant de votre charme, vous l'**appâtâtes** et que par votre beauté vous l'**épatâtes** ? »

Lâcheté face à la pensée unique

Une bonne gifle à l'IFRI, Institut français des relations internationales : la lettre ci-dessous, adressée à l'IFRI par Anna Maria Campogrande, constitue une bonne gifle à cet institut. Cette valeureuse militante italienne pour la diversité linguistique en Europe préside l'association Athena, sise à Luxembourg, qui regroupe de hauts fonctionnaires actifs et retraités des institutions de l'Union européenne qui rejettent l'anglais langue unique.

« Je vous ai déjà demandé de me gommer de vos listes.

Mon intérêt pour l'Institut français des relations internationales et pour ses activités est lié à la France, au français et à sa culture.

Je ne comprends pas votre virement à l'anglais, que je considère comme une véritable trahison qui porte préjudice au peuple de France et ravage la civilisation gréco-latine dont la France est l'un des plus éminents héritiers, responsable et garant de son existence, de sa vitalité, de sa pérennité, de son rayonnement et de son destin au sein de l'Europe et dans le monde.

En aucun cas, je ne participerai à vos activités en anglais et, en qualité de ressortissante d'un pays latin, descendante et disciple de la pensée gréco-latine, je ne vous pardonnerai jamais votre lâcheté face à la langue et à la pensée unique. »

Anna Maria Campogrande, juin 2012

BRÈVES

Chanson française : quand la mesure d'audience sème le trouble...

Été 2012, lundi 6 août : l'émission de variétés *Sous les étoiles Québec 2012*, diffusée sur France 3 en première partie de soirée, a été suivie par près de 1 400 000 téléspectateurs (6,4 % de part d'audience). Ce n'est pas si mal, à nos yeux. Mais pas à ceux des éternels défaitistes. Comme l'émission n'est arrivée qu'en quatrième position des programmes les plus regardés, leur conclusion fut sans appel : l'émission avait fait un « flop »... Sa présentatrice, Daniela Lumbroso, alla même jusqu'à prédire la mort à court terme de la chanson française.

Voilà un raccourci factuel bien pessimiste alors même que les Français en vacances regardent moins la télévision, et que, simultanément ce même soir, la retransmission des Jeux Olympiques de Londres battait son plein sur France 2 avec 24,2 % de part d'audience, devancée par l'émission de M6 *L'amour est dans le pré* qui en recueillait 24,5 %.



Si les chiffres sont parlants, encore faut-il les manier avec précaution. La mesure d'audience d'une émission ne constitue rien d'autre qu'un critère d'investissement publicitaire, à partir de l'analyse des comportements du public et des tendances du marché des médias et de la communication. Le 18 juin dernier, France 3 faisait aussi un « flop » à la même heure avec 4,1 % d'audience lors de la diffusion du documentaire *La France qui danse*, cela au bénéfice de TF 1 qui diffusait l'Euro 2012 (23 % de part d'audience), et de M6 avec encore *L'amour est dans le pré* (22,6 %). A priori, la

passion des Français pour la danse ne s'en est pas pour autant trouvée condamnée.

Faut-il rappeler à nos lecteurs que ce même été 2012, du 11 au 15 juillet, les Francofolies de La Rochelle, destinées, depuis 25 ans, à faire connaître et à diffuser la chanson et les musiciens d'expression française et francophone auprès d'un large public, ont accueilli pas moins de 85 000 spectateurs payants, et cela en dépit des intempéries qui ont grandement pénalisé l'événement. Le record de fréquentation avait été atteint en 2011 avec 90 000 spectateurs.

De même il est intéressant de se souvenir que près de 100 000 spectateurs ont assisté, au début de l'été, au tournage de l'émission *Sous les étoiles Québec 2012*, en plein air sur les plaines d'Abraham (l'équivalent de notre Champ-de-Mars) à Québec ? Des chiffres discrets mais révélateurs qui montrent que, loin d'être enterrée, la chanson française ne se porte pas si mal !

Il ne faut jamais déposer les armes avant d'être vaincu ; peut-être Daniela Lumbroso devrait-elle y songer en s'abstenant d'employer les mots *live*, *prime time* ou encore *battle* lors de la présentation de ses émissions ; elle deviendrait alors une bretteuse talentueuse pour défendre la chanson française. Nos lecteurs qui sont aussi ses auditeurs ne pourraient-ils pas le lui suggérer ? L'émission de France 2 du 29 septembre 2012, *Hier encore*, consacrée au patrimoine de la chanson française a confirmé nos propos : avec 20,7% de téléspectateurs, cette émission est arrivée en tête de l'audience de la soirée.

Catherine Distinguin (administrateur d'ALF)

Les VII^e jeux de la Francophonie auront lieu à Nice

La Francophonie a saisi l'occasion du Forum mondial de la langue française à Québec, grand rassemblement organisé autour de la jeunesse francophone, pour présenter la prochaine édition des jeux de la Francophonie *qui auront lieu du 6 au 15 septembre 2013, en France, à Nice*,

Les jeux de la Francophonie représentent le plus grand événement sportif et culturel de la Francophonie dédié à la jeunesse. Ils sont organisés tous les 4 ans durant l'année post-olympique, sous l'égide de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) par le Comité international des jeux de la Francophonie (CIJF) et le Comité national des jeux de la Francophonie (CNJF).

Les 75 États et gouvernements de la Francophonie sont invités à participer à la manifestation. Les organisateurs ont d'ores et déjà enregistré 51 États engagés pour cette prochaine édition. Plus de 3 000 jeunes talents, sportifs ou artistes, des milliers de spectateurs et de jeunes bénévoles ainsi que des millions d'auditeurs et téléspectateurs sont attendus pour ce rendez-vous qui témoigne d'un engagement renforcé de l'OIF en faveur de la jeunesse.

L'édition 2013 sera moderne, éco-responsable et placée sous le signe des valeurs de solidarité, de diversité et d'excellence. Au programme : 7 compétitions sportives, 7 concours culturels et 2 nouveaux concours de création écologique et numérique. De nouvelles disciplines insuffleront à l'événement une dynamique renforcée : la lutte libre et la lutte africaine pour la partie sportive, les arts de la rue pour la partie culturelle avec trois épreuves : jonglage en style libre, marionnettes géantes et hip-hop.

Les présélections culturelles ont commencé et se déroulent actuellement dans les pays membres de la Francophonie. Une tournée des jurys culturels régionaux, mandatés par le CIJF, est prévue pour octobre 2012, afin de procéder au classement des artistes puis à leur sélection définitive prévue d'ici au 30 novembre 2012.

Les qualifications sportives auront lieu avant le 15 décembre 2012, et seront organisées par le CIJF en liaison étroite avec les fédérations sportives internationales partenaires.

Communiqué conjoint de l'OIF et des Jeux de la Francophonie – 3 juillet 2012

Semaine de la langue française et de la Francophonie 2013



C'est du 16 au 24 mars 2013 qu'aura lieu la prochaine *Semaine de la langue française et de la Francophonie*, présentée sous le titre « *Dis-moi dix mots semés au loin* ».

En partenariat avec l'OIF, la DGLFLF appuiera, en France, cette manifestation destinée à illustrer le « désir de français » dont témoignent les emprunts de nombreuses langues du monde à la langue française.

Les dix mots « nomades » choisis cette année pour ce concours sont : **atelier, bouquet, cachet, coup de foudre, équipe protéger, savoir-faire, unique, vis-à-vis et voilà.**